

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Prise de rdv à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 04 68 54 51 11

Votre RDV de passeport et/ou de carte d'identité : le à

Faites une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>

1. Cliquez sur « Vos démarches »
2. Cliquez sur « CNI-Passeport ».
3. Identifiez-vous avec France Connect si vous avez un : compte ameli ou un compte sur impots.gouv sinon choisir créer un compte ANTS.
4. Complétez les renseignements demandés puis validez.
5. Vous recevrez un mail de confirmation avec une pièce jointe le « récapitulatif de la pré-demande ».
6. Imprimez le « récapitulatif de la pré-demande » en taille réelle.

PERSONNE MAJEURE (Présence du demandeur obligatoire)

Le jour du rdv, veuillez-vous munir de :

- la pré-demande imprimée;
- le dernier avis d'imposition ou une facture d'électricité datant de moins d'un an au nom du demandeur (original et photocopie);
- si domicilié chez un tiers : carte d'identité de l'hébergeant, attestation d'hébergement, facture de l'hébergeant,
- la carte nationale d'identité (original et photocopie);
- le passeport (original et photocopie);
- 1 photographie d'identité conforme (35x45mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpée, sans défaut ni pliure;
- acte mariage si mention épouse/époux à mettre;
- acte décès si mention veuvage à mettre;
- jugement de divorce en cas de divorce.

Cas particuliers cartes d'identité :

- déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie);
- si perte ou vol : 25€ de timbres fiscaux à acheter au bureau de tabac ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>;
- si perte ou vol : permis de conduire, attestation de droit de la cpam ou caf;
- le renouvellement est gratuit.

Cas particuliers passeports :

- si perte ou vol : 86€ de timbres fiscaux à acheter au bureau de tabac ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>;
- si 1ère demande, renouvellement : 86€ de timbres fiscaux à acheter au bureau de tabac ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>.

